

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

M. le Maire,

☞ indique que depuis 2001, le Ministère de la Défense a mis en place un réseau de correspondants « défense » dans chaque commune. L'élu désigné est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

☞ invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un correspondant « défense ».

Par ailleurs le rapporteur rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par conséquent, le rapporteur propose au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

VOTE : à l'unanimité

M. le Maire,

☞ propose les candidatures de :

➤ M. Jean-Paul LEFEUVRE

☞ demande s'il y a d'autres candidatures

A obtenu :

M. Jean-Paul LEFEUVRE 28 voix (il y a eu 5 abstentions)

M. Jean-Paul LEFEUVRE est désigné comme élu en charge des questions de défense.